

LES INFRASTRUCTURES : AU CŒUR DES POLITIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Paris, le 8 février 2024. La Fédération Nationale des Travaux Publics se réjouit des annonces faites ce matin par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, à l'occasion de la réunion consacrée à la mobilisation des acteurs économiques dans le cadre de la préparation du plan national d'adaptation au changement climatique.

Le Gouvernement prend la mesure de l'adaptation au changement climatique et son impact sur les infrastructures :

- Plans stratégiques des entreprises publiques d'ici fin 2024 (dont SNCF, RTE, EDF, etc.).
- Mise en place de prêts verts garantis par l'État jusqu'à 2 Mds d'euros avec BPI comme opérateur.
- Prise en compte systématique du changement climatique dans l'action administrative.

Ces annonces devront permettre d'adapter les infrastructures existantes aux aléas climatiques, de construire de nouvelles infrastructures de protection des territoires, d'assurer la continuité des services publics et la sécurité des biens et des personnes, d'intégrer les enjeux d'adaptation dans tous les nouveaux projets d'infrastructures, de préserver et de mieux gérer la ressource en eau...

L'impact d'une augmentation des températures de 4 degrés en France aurait, en effet, des conséquences significatives sur les infrastructures dans de très nombreux domaines :

- Le recul du trait de côte menace les infrastructures côtières, les habitations et les installations touristiques, nécessitant des investissements importants pour la protection du littoral.
- La sécheresse entraîne une pression accrue sur les ressources en eau, mettant en péril les infrastructures hydriques et nécessitant des ajustements dans la gestion des réservoirs et des réseaux d'approvisionnement.
- Les vagues de chaleur nécessitent des adaptations des infrastructures urbaines de mobilité, ainsi qu'une maintenance adaptée de toutes les infrastructures routières.
- Les inondations et les précipitations extrêmes fragilisent les ouvrages d'art, impactent les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement entraînant pollutions et coupures d'eau.

En 2021, une étude de Carbone 4 a montré qu'à minima le besoin d'investissement sur le seul enjeu d'adaptation des infrastructures est de 4,5 Mds € par an jusqu'en 2050.

Face à l'enjeu du siècle qu'est l'adaptation au changement climatique, la FNTP se mobilise à travers plusieurs initiatives fortes :

- **DIAGNOSTIQUER** : la plateforme « InfraClimat » permet de visualiser les risques climatiques sur le patrimoine d'infrastructures
- **ORIENTER** : le référentiel bas carbone réunit de nombreuses informations clés à destination des entreprises et de la maîtrise d'ouvrage sur les alternatives existantes aux matériaux traditionnellement utilisés : usages, bénéfices écologiques, disponibilité, prix... Ce référentiel permettra ainsi d'atténuer efficacement les émissions du secteur.
- **FORMER** : une école de formation continue dédiée à la transition écologique dans les Travaux Publics car le changement passera nécessairement par la formation de toutes les entreprises et de tous les collaborateurs.

Ces initiatives seront dévoilées le 4 avril prochain à la FNTP en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique.

Pour Alain Grizaud, Président de la FNTF : « *L'adaptation au changement climatique passera par un investissement massif dans nos infrastructures et non par des normes supplémentaires. Face à l'urgence, tous les acteurs doivent se mobiliser massivement : élus, ingénierie technique et financière, entreprises. C'est l'appel que nous lançons dès le 4 avril* ».

CONTACTS PRESSE :

Contact FNTF : Sophie CAHEN, cahens@fntp.fr, 07 84 17 75 93.

Contact Havas : Anahit AKOPIAN, anahit.akopian@havas.com, 07 87 38 79 80.

À PROPOS DE LA FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info